

16 JUIN 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 juin 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

RÉAL BRUNELLE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **PAUL M. ROLLAND** et **SERGE DION** étaient absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-06-335 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 16 juin 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-06-336 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 juin 2008

16 JUIN 2008

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- | | | |
|-------------|-----|---|
| A.M. | 5.1 | Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser les toits plats pour certaines habitations unifamiliales isolées |
| 2008-06-337 | 5.2 | Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-46-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser les toits plats pour certaines habitations unifamiliales isolées |
| 2008-06-338 | 5.3 | Adoption du premier projet de règlement numéro 876-46-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser les toits plats pour certaines habitations unifamiliales isolées |
| A.M. | 5.4 | Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'aménagement de pistes cyclables dans la zone inondable 0-20 ans |
| 2008-06-339 | 5.5 | Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-47-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'aménagement de pistes cyclables dans la zone inondable 0-20 ans |
| 2008-06-340 | 5.6 | Adoption du premier projet de règlement numéro 876-47-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'aménagement de pistes cyclables dans la zone inondable 0-20 ans |
| A.M. | 5.7 | Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir les habitations unifamiliales isolées dont la toiture a une pente inférieure à 3:12 |
| 2008-06-341 | 5.8 | Dispense de lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-13-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir les habitations unifamiliales isolées dont la toiture a une pente inférieure à 3:12 |

16 JUIN 2008

2008-06-342 5.9 Adoption du projet de règlement numéro 878-13-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir les habitations unifamiliales isolées dont la toiture a une pente inférieure à 3:12

A.M. 5.10 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions applicables à l'usage « marché aux puces », notamment en spécifiant que cet usage doit être exercé exclusivement durant les fins de semaine et les jours fériés et, qu'à l'extérieur de ces périodes, aucune marchandise destinée à être vendue, louée ou exposée ne doit être laissée sur place

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2008-06-343 7.1.1 Amendement budgétaire relatif au Régime de retraite des employés surnuméraires

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

2008-06-344 7.3.1 Amendement au protocole d'entente pour le prolongement de la rue des Lilas, phase 1

2008-06-345 7.3.2 Convention pour l'implantation d'un droit de passage et de servitude de non-accès

2008-06-346 7.3.3 Adjudication du contrat pour le réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 de l'autoroute 10 et du boulevard de Bromont

2008-06-347 7.3.4 Ajout de panneau d'arrêt sur le boulevard de Bromont et changement de la vitesse affichée sur une partie du boulevard de Bromont

2008-06-348 7.3.5 Nom donné à deux (2) nouvelles rues dans le projet Domaine du Boisé de Bromont

2008-06-349 7.3.6 Nom donné à une nouvelle rue dans le projet domiciliaire « La Rive Gauche » et dans le Carrefour Champêtre

16 JUIN 2008

2008-06-350 7.3.7 Autorisation de l'événement d'un cirque à cheval « Saka » pour l'année 2008

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2008-06-351 7.5.1 Réalisation d'études préliminaires pour une annexe au Centre sportif et culturel

2008-06-352 7.5.2 Subvention supplémentaire au Symposium Bromont en art

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-06-353 7.7.1 Signature d'un protocole d'entente relatif à l'organisation scolaire dans les écoles de la Ville de Bromont

2008-06-354 7.7.2 Signature d'une entente relativement au dossier de la location à court terme

N.M. 7.7.3 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 8 juin 2008

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2008-06-355 9.1 Salaire accordé aux pompiers volontaires pour le travail de bureau et les tâches administratives

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

16 JUIN 2008

2008-06-356 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-06-335

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 16 juin 2008.

ADOPTÉ

2008-06-336

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 2 JUIN 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 juin 2008.

ADOPTÉ

16 JUIN 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS POUR
CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser les toits plats pour certaines habitations unifamiliales isolées.

2008-06-337

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-46-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS
POUR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-46-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS POUR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES.

ADOPTÉ

16 JUIN 2008

2008-06-338

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-46-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS POUR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU la résolution numéro 2008-06-292 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-46-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-46-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LES TOITS PLATS POUR CERTAINES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES DANS LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser l'aménagement de pistes cyclables dans la zone inondable 0-20 ans.

16 JUIN 2008

2008-06-339

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-47-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES DANS
LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-47-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES DANS LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS.

ADOPTÉ

2008-06-340

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-47-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES DANS LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU la résolution numéro 2008-06-294 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-47-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

16 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-47-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES DANS LA ZONE INONDABLE 0-20 ANS.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR LES
HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES DONT LA TOITURE A
UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, tel qu'amendé, afin d'y assujettir les habitations unifamiliales isolées dont la toiture a une pente inférieure à 3:12.

2008-06-341

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-13-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'Y ASSUJETTIR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES
DONT LA TOITURE A UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-13-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES DONT LA TOITURE A UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12.**

ADOPTÉ

2008-06-342

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-13-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'Y ASSUJETTIR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES
DONT LA TOITURE A UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU la résolution numéro 2008-06-296 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du projet de règlement et du règlement numéro 878-13-2008 ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le projet de règlement numéro 878-13-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y ASSUJETTIR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES DONT LA TOITURE A UNE PENTE INFÉRIEURE À 3:12.**

ADOPTÉ

16 JUIN 2008

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'USAGE « MARCHÉ AUX PUCES », NOTAMMENT EN SPÉCIFIANT QUE CET USAGE DOIT ÊTRE EXERCÉ EXCLUSIVEMENT DURANT LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS ET, QU'À L'EXTÉRIEUR DE CES PÉRIODES, AUCUNE MARCHANDISE DESTINÉE À ÊTRE VENDUE, LOUÉE OU EXPOSÉE NE DOIT ÊTRE LAISSÉE SUR PLACE

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions applicables à l'usage « marché aux puces », notamment en spécifiant que cet usage doit être exercé exclusivement durant les fins de semaine et les jours fériés et, qu'à l'extérieur de ces périodes, aucune marchandise destinée à être vendue, louée ou exposée ne doit être laissée sur place.

2008-06-343

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, l'amendement budgétaire pour le régime de retraite des employés surnuméraires.

D'autoriser le trésorier à effectuer ledit amendement budgétaire.

ADOPTÉ

2008-06-344

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS, PHASE 1

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu un protocole d'entente avec l'entreprise Les Constructions Brome Missisquoi inc. pour le prolongement de la rue des lilas, phase 1, en 2007 ;

ATTENDU QUE ladite entreprise devait obtenir une autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs pour le développement des terrains localisés au nord du prolongement de rue, avant d'obtenir tout permis ou autorisation municipale visant ces terrains ;

ATTENDU QUE ladite autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs a été reçue le 2 juin 2008 par la Ville de Bromont et qu'ainsi le terrain est déclaré bâtissable par le Ministère ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville et le promoteur spécifiait qu'un avenant au protocole d'entente devait être signé afin d'autoriser une modification de l'article 22 dudit protocole ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit amendement au protocole ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet amendement au protocole d'entente relatif au prolongement de la rue des Lilas.

ADOPTÉ

2008-06-345

**CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN DROIT DE PASSAGE
ET DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS**

ATTENDU QUE le directeur de la gestion et du développement du territoire a convenu avec deux (2) propriétaires l'établissement de droits de passage sur leurs terrains ainsi que l'imposition de servitude de non-accès au boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE ladite convention permettra de régulariser des situations et également de mettre en place de nouvelles implantations commerciales ;

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE l'imposition d'une servitude de nonaccès assurera une meilleure sécurité véhiculaire sur le boulevard de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la convention, signée les 5 et 6 juin 2008, par Monsieur Nicolas Rousseau, ing., directeur de la gestion et du développement du territoire.

ADOPTÉ

2008-06-346

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'ÉCHANGEUR NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE 10 ET
DU BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le Ministère des Transports ont convenu d'un protocole d'entente visant le réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 de l'autoroute 10 ainsi que du boulevard de Bromont ;

ATTENDU QU'un avenant au protocole d'entente entre la Ville et le Ministère sera signé dans les semaines à venir; afin de pourvoir au financement de la partie des travaux sous la responsabilité du Ministère des Transports et ce, tel que défini dans le protocole d'entente déjà signé ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, à titre de maître d'œuvre, a procédé à un appel d'offres public afin de retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation du chantier de construction ;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, trois (3) soumissions ont été retenues avec les résultats suivants, après vérification par l'ingénieur conseil mandaté à cette fin :

Entrepreneur	Montant révisé	Rang
Construction DJL inc.	Section A (Municipal) : 1 669 753.64 \$ Section B (MTQ) : 1 687 436.66\$ TOTAL : 3 357 190.30 \$	1
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	Section A (Municipal) : 1 754 408.50 \$ Section B (MTQ) : 1 664 590.50\$ TOTAL : 3 418 999.00 \$	2
Entreprises Claude Chagnon	Section A (Municipal) : 1 584 348.03 \$ Section B (MTQ) : 1 899 718.01\$ TOTAL : 3 484 066.03 \$	3

16 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat à Construction DJL inc. pour la Section A, pour un montant de **UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-ET-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (1 669 753.64\$)**, plus les taxes applicables.

QUE conditionnellement à la signature d'un avenant au protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le Ministère des Transports du Québec visant le financement de la part du Ministère des Transports, d'octroyer le contrat à Construction DJL inc. pour la Section B, pour un montant de **UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (1 687 436.66\$)**, plus les taxes si applicables, en fonction des modalités du protocole d'entente et de l'avenant.

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur, à titre de responsable du projet et de représentant de la Ville de Bromont, pour la gestion du chantier et les différentes approbations requises pour mener à terme le projet dans son ensemble.

ADOPTÉ

2008-06-347

**AJOUT DE PANNEAU D'ARRÊT SUR LE BOULEVARD DE
BROMONT ET CHANGEMENT DE LA VITESSE AFFICHÉE SUR UNE
PARTIE DU BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé le prolongement de la rue Verchères jusqu'au boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE la nouvelle intersection boulevard de Bromont et la rue Verchères est localisée dans une courbe verticale ;

ATTENDU QUE la vitesse affichée dans ce secteur est de 80 km/h sur le boulevard de Bromont ;

ATTENDU QU'il serait opportun d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route dans ce secteur ;

16 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'implanter un panneau d'arrêt pour toutes les directions à l'intersection du boulevard de Bromont et du chemin Huntington.

DE changer la vitesse affichée sur le boulevard de Bromont pour la portion localisée à l'ouest du chemin Huntington et à l'est de la rue Papineau pour qu'elle soit dorénavant de 50 km/h.

ADOPTÉ

2008-06-348

**NOM DONNÉ À DEUX (2) NOUVELLES RUES DANS LE PROJET
DOMAINE DU BOISÉ DE BROMONT**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux (2) nouvelles rues dans le projet Domaine du Boisé de Bromont ;

ATTENDU QUE la thématique des noms de rues dans ce secteur est relative aux champignons ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les deux (2) nouvelles rues dans le projet Domaine du Boisé de Bromont :

Rue des Bolets ;
Rue des Coprins.

ADOPTÉ

16 JUIN 2008

2008-06-349

**NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DANS LE PROJET
DOMICILIAIRE « LA RIVE GAUCHE » ET DANS LE CARREFOUR
CHAMPÊTRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une nouvelle rue dans le projet domiciliaire « La Rive Gauche » à Bromont ;

ATTENDU QUE les rues de ce secteur sont nommées selon la thématique de noms de personnes qui ont marqué l'histoire de West Shefford et de Bromont (ex. : John-Savage, Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy, Pierre-Bellefleur, Marcel-R.-Bergeron, Sœurs-de-St-Joseph) ;

ATTENDU QUE Luc Marchessault a été maire de West Shefford de 1937 à 1963 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle rue est à proximité du projet d'un grand plan d'eau circonscrit entre l'Autoroute des Cantons de l'Est, le boulevard de Bromont et le chemin Compton, planifié par les instances municipales de l'époque, dont le nom aurait été le lac Marchessault ;

ATTENDU QU'il y a aussi lieu de nommer une nouvelle rue dans le Carrefour Champêtre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer la nouvelle rue dans le projet domiciliaire « La Rive Gauche » :

- rue Luc-Marchessault.

DE nommer la nouvelle rue dans le Carrefour Champêtre :

- rue Du Parc.

ADOPTÉ

2008-06-350

**AUTORISATION DE L'ÉVÉNEMENT D'UN CIRQUE À CHEVAL
« SAKA » POUR L'ANNÉE 2008**

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE la tenue de l'évènement d'un cirque à cheval « SAKA » tenue en 2007 par le groupe *Les Nouveaux Cavaliers* a contribué à améliorer l'offre récréo-touristique sur le territoire de Bromont durant la saison touristique estivale;

ATTENDU QUE cette activité a été exercée d'une manière professionnelle et à l'entière satisfaction des représentants de la Ville;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet désirent répéter l'expérience et que la Ville souhaite accueillir favorablement cette requête;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser pour la saison 2008, sur les terrains du marché aux puces situé dans la zone C01-106, la tenue de l'évènement du cirque à cheval « SAKA », organisé par le groupe *Les Nouveaux Cavaliers inc.*.

D'émettre gratuitement toutes les autorisations et permis municipaux nécessaires à la tenue de cet évènement.

D'offrir le soutien des services municipaux concernés, notamment le Service de police et celui des incendies, pour assurer la fluidité de la circulation et le maintien du bon ordre.

ADOPTÉ

2008-06-351

**RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR UNE ANNEXE AU
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL**

ATTENDU la volonté du Conseil de procéder à la construction d'une annexe au Centre sportif et culturel afin de combler les besoins de l'École de La Chantignole et de doter la Ville d'espaces à des fins de loisirs rendus nécessaires suite à la démolition du Centre communautaire;

ATTENDU la nécessité de s'adjoindre les services de professionnels pour rédiger l'appel d'offres pour honoraires professionnels nécessaires à la réalisation des études préparatoires;

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE la firme Héloïse Thibodeau, architecte, possède l'accréditation LEED et a œuvré avec excellence à la construction de la Bibliothèque municipale et scolaire;

ATTENDU l'offre déposée par cette même firme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat de réalisation des études préparatoires du projet d'agrandissement du Centre sportif et culturel à la firme Héloïse Thibodeau, architecte, pour un montant n'excédant pas **QUINZE MILLES DOLLARS (15 000 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à mandater une firme d'ingénieurs afin de faire des vérifications techniques, pour un montant n'excédant pas **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser l'appropriation de ces sommes à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2008-06-352

**SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU SYMPOSIUM BROMONT EN
ART**

ATTENDU QUE le Symposium Bromont en Art célèbre son 10^e Anniversaire;

ATTENDU QUE le Symposium se déroulera dans le Vieux-Village;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des visiteurs, le stationnement automobile sera interdit sur la rue Shefford entre John-Savage et rue du Bourgmestre ainsi que sur les rues Gaspé et Compton;

ATTENDU QUE la Ville ne souhaite pas être le seul bailleur de fonds afin d'assurer la bonification de la programmation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

16 JUIN 2008

D'autoriser le directeur du SLCVC-T à signer un addendum à l'entente intervenue avec le promoteur du Symposium Bromont en Art.

D'autoriser une dépense supplémentaire de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$)** au SLCVC-T afin d'assurer l'encadrement de l'événement et de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000\$)** à Bromont en Art, sur présentation de factures pour un montant total de 8 000\$, afin de souligner le caractère festif du 10^e Anniversaire, à la condition que le promoteur effectue le paiement de la moitié de la facture 2007045.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-06-353

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'ORGANISATION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU les fonctions et pouvoirs dévolus à la Ville de Bromont par la *Loi sur les cités et villes* et à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs par la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Val-des-Cerfs possède deux (2) écoles situées sur le territoire de la Ville de Bromont : les écoles de la Chantignole et St-Vincent-Ferrier;

ATTENDU QUE la croissance de la clientèle scolaire sur le territoire de la Ville de Bromont est supérieure aux prévisions de clientèle du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ce, plus particulièrement dans le secteur scolaire de l'école de la Chantignole;

ATTENDU l'offre de la Ville de Bromont de participer aux solutions au manque d'espace dans les écoles situées sur son territoire, plus particulièrement à l'école de la Chantignole;

ATTENDU l'intérêt des parties de trouver une solution commune au problème de capacité d'accueil des écoles situées sur le territoire de la Ville de Bromont pour les prochaines années;

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du « Protocole d'entente relatif à l'organisation scolaire dans les écoles de la Ville de Bromont »;

ATTENDU les avantages de la Ville de Bromont d'adopter ledit Protocole;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adopte le « Protocole d'entente relatif à l'organisation scolaire dans les écoles de la Ville de Bromont » tel que déposé.

QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan et le directeur général et du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux, soient autorisés à signer ledit Protocole et tout autre document en découlant, pour et au nom de la Ville de Bromont.

D'approprier au surplus accumulé la somme de **TRENTE-ET-UN MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS (31 920 \$)**, plus les taxes applicables, pour la location de locaux du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

D'approprier au surplus accumulé un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**, plus les taxes applicables, pour l'aménagement des salles de classes.

QUE les sommes payables pour la location des locaux des années 2009 et 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

2008-06-354

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVEMENT AU DOSSIER DE
LA LOCATION À COURT TERME**

ATTENDU QUE les procureurs de la Ville de Bromont se sont entendus avec le procureur de Madame Michèle Lacaille relativement au dossier de la location à court terme ;

ATTENDU QUE les parties ont décidé de régler le litige à l'amiable ;

16 JUIN 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'entente de règlement soumise par les procureurs de la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

N.M.

**ÉTAT ET DÉPÔT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN
RÉFÉRENDIAIRE DU 8 JUIN 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état et du dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 8 juin 2008.

2008-06-355

**SALAIRE ACCORDÉ AUX POMPIERS VOLONTAIRES POUR LE
TRAVAIL DE BUREAU ET LES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

ATTENDU QUE des tâches administratives se rajoutent aux tâches des lieutenants et de certains pompiers ;

ATTENDU QUE du budget a été prévu à cet effet dans le budget 2008 et que le taux horaire n'avait pas été défini ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les sommes suivantes soient payées :

16 JUIN 2008

- | | | |
|---|--|-----------------------|
| - | Travail de bureau tâches administratives | 15,00 \$/heure |
| - | Travail de bureau lieutenant | 13,00 \$/heure |

QUE ces nouveaux salaires soient effectifs à partir du 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Sylvie Desrochers demande s'il est possible d'obtenir une copie de la résolution et du protocole d'entente relativement à l'organisation scolaire avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

2008-06-356

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE